

05034/2

cl

REPUBLIQUE RWANDAISE

Kigali, le 05.02.1999

MINISTERE DE LA JEUNESSE, DES
SPORTS, DE LA CULTURE ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE
B.P 1044 KIGALI

N° 026/21.00

Madame Bisserbe
Représentant Légal de l'APE
KIGALI

Objet :
Détachement Partiel
de RANGIRA Joseph.

Madame,

Référence faite à votre lettre du 25 Janvier
1999, J'ai l'honneur de vous informer que Monsieur RANGIRA Joseph est mis
à votre disposition les Mardi et Jeudi de chaque semaine dans l'après-midi.

Veillez croire Madame, en notre franche
collaboration.

Le Ministre de la Jeunesse,
Des Sports, de la Culture et
de la Formation Professionnelle

Dr. Jacques BIHOZAGARA

C.P.I. à :

- Monsieur le Directeur des Sports
Au MIJESCAFOP
- Monsieur RANGIRA Joseph
KIGALI



Ecole Internationale "UBUCUTI"
Association des Parents d'Elèves
B.P 4093
KIGALI

Kigali, le 25/01/99

Monsieur le Ministre de la jeunesse, de la
culture et de la formation professionnelle
KIGALI

Objet : Demande de détachement
partiel d'un fonctionnaire

A traiter par	
Date entrée	29/01/99
N° Classement	156/21

Monsieur le Ministre,

Nous sommes dans l'obligation de recourir
à vos services pour bénéficier des compétences reconnues à **Monsieur
RANGIRA Joseph** fonctionnaire au Ministère que vous dirigez.

Comme vous le savez, les établissements
scolaires rwandais souffrent énormément du manque d'enseignants compétents
et dans tout les domaines, et nous faisons constamment appel au personnel
affecté dans d'autres départements pour pouvoir combler ces lacunes.

C'est dans ce cadre que nous vous prions
de bien vouloir autoriser Monsieur Joseph RANGIRA à venir assurer les cours
d'Education Physique et Sport pendant quatre heures par semaine suivant un
calendrier qu'il nous resterait à fixer et un salaire d'intéressement lui est réservé.

Nous vous remercions pour ce que votre
département ne cesse de faire pour promouvoir l'éducation et la culture de
l'enfant et vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos
sentiments respectueux.

Mme Bisserbe
Représentant légal de l'Association.


